



Fédération des SPELC

Communiqué

Réforme des retraites

Le Conseil fédéral des SPELC a pris connaissance des rapports et des projets de réforme du système de retraite.

Consciente de la situation et soucieuse de ne pas léguer aux générations à venir une situation intenable, la fédération des SPELC accepte la perspective d'une réforme, dans un système par répartition, mais exige la prise en compte des éléments suivants :

- Aucun allongement de la carrière ou report de l'âge légal de départ à la retraite n'est acceptable.
- Les fins de carrière doivent être modulables et accompagnées d'un assouplissement des conditions de départ. Dans tous les cas, il est indispensable de permettre aux salariés de choisir leur date de départ : le montant de leur pension pourra être fonction de la durée de cotisation.
- Tous les régimes, sans exclusion, doivent contribuer à l'effort national d'assainissement des finances des régimes de retraite. L'Etat doit contribuer de la même façon à tous les régimes de retraite. Une réelle convergence doit être mise en œuvre afin de préserver la paix sociale et assurer un traitement équitable de tous les salariés et de tous les retraités.
- La pénibilité du travail doit être prise en compte.
- Les cotisations doivent être augmentées raisonnablement, à parité entre employeurs et salariés.
- Un rapprochement des pensions de réversion du public et de celles du privé doit être opéré.

La fédération des SPELC considère qu'un nouveau mode de calcul est devenu incontournable afin de permettre aux salariés de déterminer l'âge et l'ancienneté à laquelle ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Aucune réforme des retraites ne sera acceptée si elle ne se fait pas dans la plus grande justice.

Secrétaire général : Luc VIEHÉ - 06 81 40 42 42 – l.viehe@spelc-fed.fr

Contact presse : Hervé le Scanff - 06 30 76 61 39 – h.lescanff@spelc-fed.fr